

RANCHAL

Plan Local d'Urbanisme

3.1a

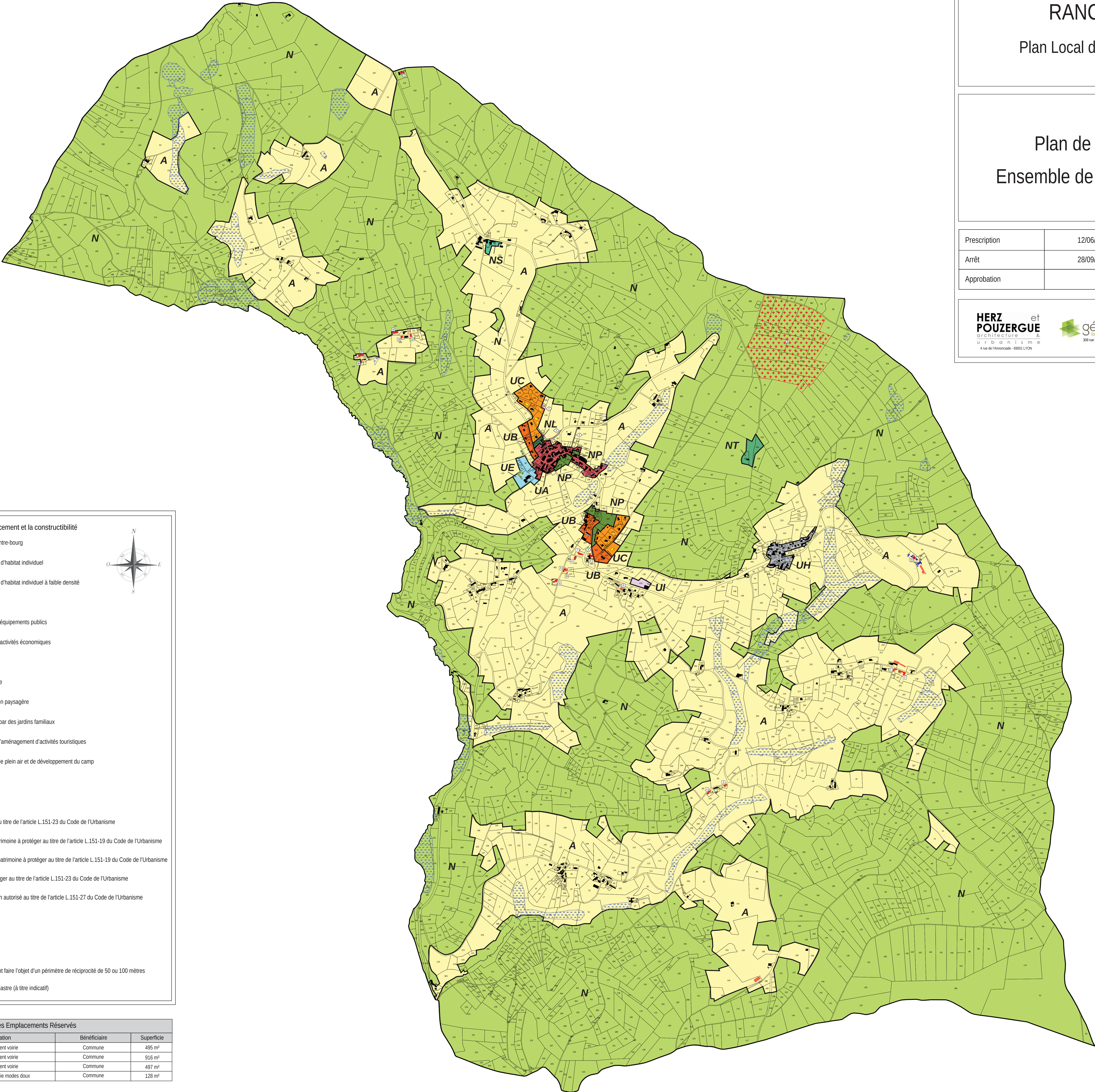
Plan de zonage
Ensemble de la commune

Prescription	12/06/2009	Échelle : 1/7000
Arrêt	28/09/2018	
Approbation		

HERZ
POUZERGUE
architecture &
urbanisme
4 rue de l'Annecy - 69001 LYON

géonomie
Urbanisme - Environnement - Développement
309 rue Daguerre - 69007 Lyon

Mairie de Ranchal
69470 Ranchal
Tel. : 04 74 64 63 84



Règles relatives à l'ordonnancement et la constructibilité

- UA Zone urbaine dense du centre-bourg
- UB Zone urbaine à dominante d'habitat individuel
- UC Zone urbaine à dominante d'habitat individuel à faible densité
- UH Zone urbaine de hameau
- UE Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- UI Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- A Zone agricole
- N Zone naturelle ou forestière
- NP Zone naturelle de protection paysagère
- NL Zone naturelle concernée par des jardins familiaux
- NT Zone naturelle destinée à l'aménagement d'activités touristiques
- NS Zone naturelle d'activités de plein air et de développement du camp

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Zone humide à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément surfacique du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément ponctuel bâti du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-27 du Code de l'Urbanisme
- Ligne d'implantation

Informations complémentaires

- Bâtiment agricole
- Bâtiment d'élevage pouvant faire l'objet d'un périmètre de réciprocité de 50 ou 100 mètres
- Bâti ne figurant pas au cadastre (à titre indicatif)

Tableau des Emplacements Réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement voirie	Commune	495 m²
2	Aménagement voirie	Commune	916 m²
3	Aménagement voirie	Commune	497 m²
4	Aménagement voie modes doux	Commune	128 m²